

**Maîtrise ès sciences (Pharmacothérapie avancée)
MODALITÉS D'ADMISSION 2027-2028**

Nous avons le plaisir de vous transmettre les modalités et la procédure d'admission au programme de Maîtrise et au Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter votre demande d'admission, nous vous invitons à communiquer avec nous : pratiquepharm@umontreal.ca.

Voici les critères qui sont évalués :

1. **Dossier académique**
 - a. Notes et moyennes cumulatives au programme de 1^{er} cycle en pharmacie
 - b. Pour les personnes étudiantes toujours inscrites au programme de premier cycle en pharmacie, il vous sera demandé de déposer le relevé de notes du trimestre d'automne précédant la fin de la période d'admission
2. **Curriculum vitae** (utiliser le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#))
3. **Questionnaire écrit** (utiliser le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#))
4. **Lettre de recommandation** (un lien sera acheminé directement à la personne que vous aurez identifiée dans votre demande d'admission)
5. **Entrevue qui peut être éliminatoire** (entre le 22 mars et le 9 avril)

ÉTAPE 1 : Compléter votre demande d'admission

Vous devez remplir la **Demande d'admission officielle au deuxième cycle**, en ligne sur le site Web de l'Université de Montréal en suivant le lien ci-dessous au plus tard le **15 mars 2027** pour nos programmes. Vous devez **obligatoirement** faire une demande d'admission aux **2 programmes** suivants:

- [Maîtrise en pharmacothérapie avancée](#) (2-675-1-1)
et
- [Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée](#) (2-675-1-5).

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'ADMISSION :

<https://admission.umontreal.ca/admission/cycles-superieurs/demande-dadmission/>

- Vous devez obligatoirement indiquer votre choix de concentration (pratique en établissement de santé ou pratique ambulatoire) dans le formulaire : Questionnaire écrit.
- Votre choix de régime d'études devra être indiqué dans le formulaire de demande d'admission (temps plein ou demi-temps/temps partiel) pour chaque programme (Diplôme complémentaire et Maîtrise). Si vous avez des questions sur les modalités entourant les différents régimes d'études, communiquez avec nous par courriel pratiquepharm@umontreal.ca.

ÉTAPE 2 : Déposer les documents requis

Documents à soumettre via la demande d'admission

Personnes candidates provenant du Pharm.D. ou du QeP de l'Université de Montréal (UdeM) ou du Pharm.D. de l'Université Laval (UL)

Une fois la demande d'admission faite, vous avez 10 jours pour déposer les documents suivants dûment remplis dans la section Tâches de votre centre étudiant :

1. Curriculum vitae en respectant le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#);
2. Questionnaire écrit en respectant le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#);
3. Dernier relevé de notes non officiel (**automne 2026**) – Uniquement pour les personnes candidates de l'UL. La demande de dépôt du relevé de notes doit être faite au Registraire de l'UL.

De plus, la personne que vous aurez identifiée pour compléter votre lettre de recommandation aura également 10 jours pour remplir le formulaire qui lui aura été acheminé électroniquement (voir étape 3).

La lettre de recommandation doit être complétée par une clinicienne ou un clinicien associé (CA) ou un maître de stage (MdS) :

- Pour la concentration établissement de santé : CA/MdS de préférence en établissement de santé;
- Pour la concentration ambulatoire : CA/MdS tous milieux confondus.

La personne choisie doit être mesure de décrire vos compétences dans un contexte de pratique clinique. Une seule lettre peut être déposée et est prise en compte dans l'évaluation de votre dossier d'admission.

Personnes candidates provenant du marché du travail ou ayant obtenu leur diplôme en pharmacie à l'extérieur du Québec

Une fois la demande d'admission faite, vous avez 10 jours pour déposer les documents suivants dûment remplis dans la section Tâches de votre centre étudiant :

1. Curriculum vitae en respectant le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#)
2. Questionnaire écrit en respectant le gabarit fourni disponible sur la page de [Maîtrise en pharmacothérapie avancée de la Faculté de pharmacie](#))
3. Dernier relevé de notes (officiel ou non) de votre diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie;
4. Dernier relevé de notes d'une institution universitaire si vous avez fait des études après votre diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie.

De plus, la personne que vous aurez identifiée pour compléter votre lettre de recommandation aura également 10 jours pour remplir le formulaire qui lui aura été acheminé électroniquement (voir étape 3).

La lettre de recommandation doit être complétée par une **pharmacienne ou un pharmacien**, et, selon votre statut :

- Pour une personne candidate provenant du marché du travail : une pharmacienne ou un pharmacien pouvant attester de vos compétences en contexte de pratique clinique au cours des deux dernières années (préférentiellement un.e employeur.e ou un.e supérieur.e immédiat.e).
- Pour une personne candidate ayant étudié à l'extérieur du Québec : une pharmacienne ou un pharmacien exerçant au Québec (ou au Canada) et pouvant attester de vos compétences en contexte de pratique clinique au cours des deux dernières années (préférentiellement un.e employeur.e ou un.e supérieur.e immédiat.e ou un.e maître de stage).

Une seule lettre peut être déposée et est prise en compte dans l'évaluation de votre dossier d'admission.

ÉTAPE 3 : Assurer le suivi pour le dépôt de votre lettre de recommandation

Il est de votre responsabilité de vous assurer que la personne qui vous recommande remplisse et complète électroniquement la lettre de recommandation au moyen du lien et du numéro de référence qui lui seront fournis par le service des admissions par courriel dans les délais prescrits. Veuillez noter que ce lien, une fois envoyé, sera actif pendant **10 jours**. Aucun autre moyen de transmission n'est autorisé.

ÉTAPE 4 : Attendre de recevoir les informations concernant les prochaines étapes du processus d'admission

Le suivi de votre demande d'admission vous sera acheminé à l'adresse courriel fournie dans votre demande d'admission par l'équipe programme.

Date limite d'admission :

15 mars 2027